

Se syndiquer

Un groupe à votre service

Permanences et contacts

Pour toutes les questions concernant la FCA, les GRETA, les personnels : nous contacter
Tél. : 01 40 63 29 26
Courriel : fca@snes.edu

Permanences

Mercredi, jeudi, vendredi

Contacts

Responsable :

Philippe GAUDRY
philippe.gaudry@snes.edu

Gilbert CARBONNIER
Michelle ELGUENOUNI
Catherine EHRARD
Pierre PLACIDET

Le rôle du SNES-FSU et de ses représentants est essentiel. Il assure la défense des personnels qui sont de plus en plus confrontés à la fermeture de formations, au regroupement des GRETA avec leur lot de restructurations, à la précarisation et au licenciement.

Le SNES-FSU intervient à tous les niveaux :

- **Au niveau de l'établissement support et du GRETA**, la section de l'établissement (S1) joue un rôle essentiel. Il est indispensable que le S1 et les personnels prennent contact. Le S1 peut intervenir en CA mais il serait intéressant qu'un représentant de la FCA puisse être sur la liste. Prenez contact avec la section SNES-FSU de votre établissement :

- au rectorat et auprès de la Délégation académique à la formation continue (DAFCO), en intervenant avec l'aide du responsable de la section académique du SNES-FSU chargé de la FCA ;
- auprès des Régions en charge de la formation professionnelle continue par l'intermédiaire des représentants FSU au CAEN (Conseil académique Éducation nationale), CESR (Conseil économique et social régional), CCREFP (Commission de coordination régionale emploi formation professionnelle), mais aussi auprès des représentants régionaux siégeant dans le CA de l'établissement.

- **Au niveau national** en n'hésitant pas à contacter et informer le secteur FCA du S4 pour tous les problèmes ou renseignements concernant la FCA et le GRETA à fca@snes.edu.

C'est tout le service public de formation des adultes que défend la FSU, les personnels de l'AFPA et ceux de l'ensemble des services publics de formation. L'intersyndicale GRETA mise en place a montré l'efficacité de l'action unitaire.

Nous avons besoin de l'engagement des personnels de la FCA par leur adhésion au SNES-FSU.

Le SNES-FSU est au service des syndiqués dans tous les aspects de leur vie professionnelle, respect des droits, avancement, salaires, congés... Toutes ces questions sont traitées dans les différentes instances paritaires, nationales, académiques.

Alors pour vous défendre, pour défendre la FCA, syndiquez-vous... adhérez au SNES-FSU ou à un syndicat de la FSU.

Le SNES-FSU syndique les personnels enseignants du second degré et les CFC. La FSU c'est aussi le SNUEP pour les PLP, le SNASUB pour les administratifs.

Les syndicats FSU travaillent ensemble pour la défense de la FCA et des GRETA.

COMITÉS TECHNIQUES, COMMISSIONS PARITAIRES, COMMISSIONS CONSULTATIVES... QUI FAIT QUOI ?

Les personnels de la FCA ont souvent l'impression d'être les oubliés lors de la gestion des personnels. Il faut qu'ils fassent jouer à plein leur rôle aux représentants du personnel, pour cela il faut les contacter et remplir les fiches syndicales pour que leur dossier soit vérifié et suivi.

- **Les Commissions administratives paritaires (CAP)** sont chargées de donner un avis

sur la gestion individuelle de la carrière et de l'affectation des personnels. Elles existent pour la plupart des corps au niveau national (CAPN) et au niveau académique (CAPA). Le SNES-FSU est aujourd'hui majoritaire dans toutes les Commissions Paritaires du second degré.

- **Les Commissions consultatives paritaires (CCP)** sont chargées de donner un avis sur la

gestion individuelle et collective des agents non titulaires (contractuels, assistants d'éducation) et existent au niveau académique.

- **Les Comités techniques (CT)** sont chargés de donner un avis sur les projets de texte, sur la gestion collective des moyens alloués aux académies, aux départements et aux établissements, et sur les non-titulaires.



ADHÉREZ AU SNES-FSU

À remettre au représentant du SNES-FSU de votre établissement (ou à la section académique du SNES-FSU, voir www.snes.edu)

Date de naissance _____ Sexe : masculin féminin

NOM _____ PRÉNOM _____

Résidence, bâtiment, escalier _____ N° et voie _____

Lieu-dit - Boîte postale _____

Code postal _____ Localité _____

Nom de jeune fille _____ Téléphone _____

Établissement d'affectation : code [] [] [] [] Catégorie [] [] [] [] Discipline [] [] [] []

Nom et adresse de l'établissement _____

SOMMAIRE

PAGE 1

- Les GRETA sont rétablis

PAGE 2

- Organisation académique
- Comité national de suivi
- Concours « Sauvadet »

PAGE 3

- Actualités
- CA établissement support
- Élections professionnelles
- Stage syndical FCA

PAGE 4

- Permanences, contacts
- Qui fait quoi ? Comités et commissions
- Se syndiquer
- Bulletin d'adhésion



Les GRETA sont rétablis

L'année 2014 aura vu le rétablissement des GRETA et la relance du service public de la formation des adultes dans l'Éducation nationale. Les CA des établissements d'accueil ont voté leur réadhésion au GRETA.

L'assemblée générale du GRETA, dans laquelle les personnels ont maintenant voix délibérative, a élu son président et voté la convention constitutive et le règlement intérieur du GRETA.

Le CA de l'établissement support a validé la convention constitutive et le règlement intérieur, et adhéré au GIP FCIP académique.

Le ministère a publié ses orientations prioritaires pour la formation continue des adultes en 2014.

L'objectif est de faire de cette mission une mission reconnue par tous les acteurs, à tous les échelons de l'Éducation, particulièrement par l'ensemble des représentants des CA des établissements supports auxquels les GRETA restent rattachés.

C'est l'occasion que la FCA puisse fonctionner au grand jour avec toute la transparence et l'information nécessaires à tout service public digne de ce nom. C'est aussi une responsabilité accrue pour les représentants et particulièrement ceux du SNES et de la FSU qui y sont majoritaires ! Au niveau du GRETA (commission du personnel, AG) du CA de l'EPLE support, dans les instances académiques [Conseil consultatif académique de la FCA (CCAFCA)], Comité technique académique (CTA), Commission CFC, commissions des personnels, CHSCT, les représentants SNES et FSU ont pour mission de défendre la formation continue des adultes et ses personnels.

Pour cela il sera indispensable de leur renouveler votre confiance lors des élections professionnelles de décembre et de voter pour les listes FSU : SNES, SNUEP, SNASUB.

René Delalande



Une nouvelle organisation

• Académique : la DAFCO

Le recteur et la Délégation académique à la formation continue (DAFCO) sont les maîtres d'œuvre de la mise en application des politiques nationales et du fonctionnement de la FCA. Le recteur doit présenter sa stratégie académique au conseil consultatif académique de la FCA (CCAFCA) et en CTA, où siègent les organisations syndicales.

Le GIP-FCIP :

Le GIP n'a pas complètement disparu du paysage, le GIP-FCIP (Groupement d'intérêt public-Formation initiale et continue) qui existait déjà voit ses fonctions étendues, particulièrement en ce qui concerne les fonctions support aux GRETA, en particulier le fonds académique de mutualisation et les appels d'offres régionaux.

Chaque établissement support GRETA devra adhérer à ce GIP et le CA devrait voter cette adhésion sur la base d'une convention constitutive.

• Locale : le GRETA

Les établissements qui souhaitent mettre en œuvre de la FCA doivent adhérer à un GRETA. Cela se fait sur la base d'une convention constitutive conclue entre l'établissement et le GRETA, convention qui doit être soumise au vote du CA de l'établissement adhérent.

Ces GRETA peuvent être des groupements géographiques ou de spécialités dont la carte est décidée académiquement. Chaque GRETA est animée par une assemblée générale avec un président élu parmi les chefs d'établissement adhérents. Les personnels sont représentés dans cette assemblée générale avec voix délibérative à hauteur de 20 % du nombre d'établissements adhérents répartis en deux collèges : administratif et enseignant.

Des élections doivent être organisées par l'établissement support. Le S1 doit suivre l'organisation de ces élections et proposer aux personnels de se présenter sur des listes FSU. Les décisions de l'assemblée générale concernant le budget et la politique de l'emploi doivent être présentées au vote de l'établissement support. Il est nécessaire de mettre en place des stratégies d'information pour que les représentants dans les CA puissent voter en toute connaissance de cause. Les chefs d'établissement adhérents doivent aussi informer régulièrement leur CA du bilan des actions mises en place dans l'établissement. Ce sont les gages de la réussite de cette refondation des GRETA.

La gouvernance du GRETA est assurée par un président de GRETA, par le chef d'établissement support qui est ordonnateur et autorité hiérarchique des personnels, et par un agent comptable.

Aucun d'eux n'est à temps plein sur le GRETA. Nous continuons à demander que dans chaque GRETA soit nommé un directeur dédié, à temps plein, financé par les rectorats, qui puisse assurer le fonctionnement opérationnel du GRETA.

GRETA : POUR L'APPLICATION
DES TEXTES NATIONAUX
AU NIVEAU LOCAL
POUR LA DEFENSE DES
PERSONNELS :

**VOTEZ SNES
VOTEZ FSU**

snes ENSEMBLE,
fsu POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ

POUR LA SAUVEGARDE
DU SERVICE PUBLIC
DE LA FORMATION
CONTINUE :

**VOTEZ SNES
VOTEZ FSU**

snes ENSEMBLE,
fsu POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ

RÉFORME DES GRETA : COMITÉ NATIONAL DE SUIVI

La dernière étape concerne les personnels.

Là aussi les directives devront être validées nationalement avant mise en place au niveau académique.

En attendant seuls les textes en vigueur peuvent être appliqués.

Les discussions doivent s'engager sur les problèmes de gestion des personnels, les obligations de services, horaires, l'avancement, les salaires, les missions...

Le SNES-FSU demande fermement un cadrage et une harmonisation au niveau national et l'arrêt des dérives locales ou académiques.

Nous continuerons à peser pour des règles claires de gestion définies nationalement pour l'ensemble des personnels, notamment pour les non-titulaires, afin que tous soient traités dans l'équité et la dignité. Nous demandons l'ouverture de concours prenant en compte la spécificité du travail en FCA et particulièrement l'ouverture de CAPES et agrégation de type CPIF. D'ores et déjà nous avons obtenu l'ouverture de cette section dans le cadre des concours Sauvadet pour les personnels de la FCA et de la MLDS. Pour le SNES-FSU l'étape suivante doit être la pérennisation de cette discipline.

CONCOURS SAUVADET

Modalités d'inscriptions

- ▶ Du 11 septembre 2014 12 heures
au 21 octobre 2014 17 heures
- ▶ En ligne sur le site :
[www.education.gouv.fr/
pid63/siac2.html](http://www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html)
- ▶ Par courrier

Pour suivre l'information une seule adresse :

[www.snes.edu/-Formation-tout-
au-long-de-la-vie-.html](http://www.snes.edu/-Formation-tout-
au-long-de-la-vie-.html)

N'hésitez pas à nous
faire part des informations
dont vous disposez à fca@snes.edu



Actualités

Fonds académique mutualisé

Arrêté du 14 juin 2014 paru au *JORF* n° 0136 du 14 juin 2014, page 9902, texte n° 8

Assemblée générale des GRETA

Circulaire 2014-009 du 4 février 2014 et en particulier les articles 13 et 14.

Quelques extraits :

Article 13

Composition

Cette AG du groupement comprend, avec voix délibérative :

- les chefs d'établissement membres du GRETA ;
- les représentants des élus des personnels administratifs employés au titre des missions de formation continue par l'EPLÉ support du groupement ;
- les représentants des élus des autres personnels employés au titre des missions de formation continue par l'EPLÉ support du groupement.

Convocations et délibérations

L'assemblée générale se réunit au moins trois fois par an sur convocation de son président ou à la demande d'au moins un quart de ses membres...

Les recommandations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal de réunion...

Les procès-verbaux sont transmis au CA de l'EPLÉ support. [...]

Article 14

Élections des représentants

Les représentants des personnels sont élus pour chacune des deux catégories mentionnées à l'article 13, au scrutin uninominal à un tour si le nombre de représentants à élire est égal à 1 et au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, si ce nombre est supérieur à 1.

Le matériel de vote est envoyé aux électeurs six jours au moins avant la date du scrutin. Le vote par correspondance est admis. Les votes sont personnels et secrets.

Le chef d'établissement fixe la date du scrutin et les heures d'ouverture du bureau de vote sans que celles-ci puissent être inférieures à huit heures consécutives pour les personnels. [...]

REPRÉSENTATION SYNDICALE CONSEIL D'ADMINISTRATION ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Le CA de l'établissement support reste la structure juridique par laquelle doit passer toute décision concernant le GRETA. Toutes ces conventions et adhésions au GRETA et au GIP doivent être actées dans le CA qui doit pouvoir voter en toute connaissance de cause.

Les établissements d'accueil des formations doivent adhérer au GRETA et les chefs d'établissement rendre compte en CA des formations données dans l'établissement.

Les représentants syndicaux de l'établissement support ont donc un rôle primordial en matière de la politique de formation du GRETA mais aussi sur la gestion des personnels.

Pour cela, les représentants des établissements et les personnels de GRETA doivent travailler de concert et se rencontrer. Les personnels du GRETA sont électeurs et éligibles au CA de l'établissement support, c'est l'occasion de les solliciter pour préparer les élections au CA, leur proposer d'être sur la liste. Les personnels FCA y seront d'autant mieux représentés qu'ils seront syndiqués et qu'ils participeront à la vie syndicale. Pour le SNES-FSU, deux pistes sont à développer :

- syndicalement la FSU appelle les sections syndicales à contacter les personnels des GRETA et à leur donner leur place sur les listes des représentants au CA, tant au niveau des listes enseignants que sur les listes des administratifs ;
- la deuxième piste part du constat que la plupart des propositions ou décisions présentées au CA ont été réfléchies dans le cadre de l'AG du GRETA. La réflexion est rarement explicitée dans le CA support, alors qu'on lui demande d'entériner les décisions. La FSU demande qu'au minimum un représentant du collège enseignant du CA ait la possibilité de participer au CA du GRETA. Lorsque cela se fait, l'implication du CA est beaucoup plus importante et la prise en compte de la formation des adultes dans le projet d'établissement plus explicite. Demandons-le au CA.

À l'heure où les Régions ambitionnent d'exercer un contrôle accru dans le domaine de la FTLV, la FCA et la Formation Initiale ne peuvent plus être deux mondes qui s'ignorent.

La FCA doit fonctionner au grand jour avec toute la transparence nécessaire à tout service public digne de ce nom. C'est à cette condition que les CA pourront remplir tout leur rôle. Cela implique une responsabilité accrue pour les représentants et particulièrement ceux du SNES et de la FSU qui y sont majoritaires !

À tous les niveaux, national, académique, dans les GRETA et les établissements, continuons à faire progresser la FCA.

STAGE FCA 8 et 9 janvier 2015

Avenir de l'Éducation et de la Formation Tout au Long de la Vie
Quel avenir pour la FCA et les GRETA dans l'Éducation nationale ?
Quelle structure pour un EPLÉ GRETA ? Devenir des personnels ?
Conditions d'exercice. Analyses et propositions du SNES-FSU...